

IRP BESANCON DU 14/12/2018

Etaient présents :

Samuel Peltier - Hélène Saint Martin - Cécile Arbogast

Laurent Ducrozet – Aude Sillans – Eric Debief – Karl Monnin

• ACTUALITE DE L'ANTENNE

1. Sécurité des personnels par rapport aux événements actuels :

Le weekend du 15/12, le dispositif de sécurité mis en place la semaine précédente a été conservé, à savoir des agents de sécurité avec les équipes sur le terrain, et un agent supplémentaire à la station.

Il a été rappelé qu'il convient de se présenter aux forces de l'ordre en arrivant sur les lieux de tournage un peu chauds chauds.

Samuel a tenu à saluer le professionnalisme des équipes sur le terrain, lors des précédents week-ends. Les consignes de sécurité ont été appliquées, il n'y a donc pas eu d'incidents à déplorer.

Cette période de forte actualité a entraîné de bonnes audiences web et premium.

2. Nouvelle matinale dès le 07/01 : « Ensemble c'est mieux » :

Les horaires de diffusion sont décalés à 10h50 – 11h50.

C'est toujours Muriel Bessard et Bruno Le Dref qui sont en charge de cette émission.

Ligne éditoriale de cette nouvelle matinale : la solidarité, le partage, le vivre ensemble, les initiatives...

Elle sera tournée aux mêmes horaires qu'actuellement, donc en léger différé (afin de permettre aux vidéos de Dijon de préparer leur JT).

Un module de 4min sera fourni chaque jour par une boîte de prod extérieure (EDEN), pour diffusion dans toutes les régions.

ATTENTION, la matinale sera diffusée également pendant les vacances scolaires (sauf l'été), à raison d'une semaine de « frais » et une semaine de « Best of ».

Pour le CVT du midi, il sera enregistré et monté, donc diffusé avec un décalage d'une semaine. D'une durée de 4'30 ".

3. #Studio 3 :

Le DR a félicité les équipes qui y contribuent, et salué leur enthousiasme. On commence à en parler dans le milieu musical, cela va nous permettre de toucher les plus jeunes.

Karl attire l'attention sur la différence de planifications des OPS à Dijon (3 voire 4 au générique), et à Besançon (2 seulement), mais visiblement ça ne risque pas de changer !!

Premier bilan de Studio3 le 21/12.

4. Prochains RDV de l'antenne :

Vacances de Noël : Besançon pilotera les JT Du weekend 22 et 23/12 + le JT de Noël, Dijon le week end du 29 et 30/12 et le JT du 31/12, les JT du 5 et 6/01 pilotés par Besançon.

Le 09/12 : retransmission du Derby de HandBall Besançon/Dijon.

Le 11/01 : Concert du Nouvel An filmé et retransmis en direct sur le WEB

18 et 20/01 : PAE Chaux Neuve :

Matinale en direct le vendredi.

Samedi, les sauts en live sur le WEB + PAE à 15h15.

Dimpol en direct le dimanche depuis Chaux Neuve.

Tout cela réalisé avec le CCR de Lyon.

5. IMG :

Les travaux de la BEX de Vesoul, afin d'accueillir Jean François Fernandez de France Bleu, ont commencé

6. Recrutements :

Rémy Poirot est recruté à Montbéliard.

Nous avons un poste de monteur en recrutement : Amélie Goiffond est là en ce moment.

Toujours au montage, pour ce qui est du poste de Claire, la RH a demandé à Paris l'autorisation de le remplacer. Nous sommes en attente de réponse, mais en tout cas, il n'est à ce jour pas prévu que l'effectif montage baisse. Pour mémoire nous avons 10 monteurs actuellement.

Nous avons un poste de JRI en recrutement en Haute Saône. Il y a des candidats, mais visiblement pas satisfaisants, pas donc on va prolonger la consultation afin de pouvoir tester les différents candidats.

- **Réponses aux questions des élus :**

1. Violences sur le terrain et sur les réseaux sociaux :

-Pourquoi, malgré les mesures annoncées par la direction, les photos de notre confrère Sylvain Velluet, sont-elles toujours en ligne ?

Le Directeur régional explique que le service juridique de FTV a été saisi ainsi que Facebook avec demande de retrait des publications. A ce jour la Direction reconnaît que les photos sont toujours en ligne, que les commentaires n'y sont plus mais explique que cette demande peut prendre du temps.

Pourquoi ne pas avoir porté plainte ? Le Directeur Régional y a pensé mais Paris n'a pas abondé dans ce sens. Les élus auraient souhaité que la personne, formellement identifiée, soit contactée. En effet ce dernier est militaire à la BA 116, un statut très spécifique qui lui aurait certainement valu un rappel.

2. Planification des OPS à Dijon :

-Pourquoi, récemment, des OPS de Besançon ont-ils été planifiés à Dijon, alors que dans un autre temps, il manque régulièrement des OPS pour des tournages bisontins ? Cette situation est-elle amenée à se reproduire ?

Le Directeur Régional explique que l'on va continuer à mutualiser nos moyens, sur la base du volontariat. Il y a actuellement un faisceau de circonstance (maladie longue à Dijon) qui font que pour l'instant on a eu recours à ce type de remplacement.

Ce n'est pas voué à durer dans le temps. Les élus ont interpellé le Directeur Régional sur le fait qu'il était très compliqué pour les journalistes d'obtenir un preneur de son et qu'en plus de cela, le preneur de son d'actu n'était quasi jamais planifié. Le Directeur Régional explique que la maladie de Remy Bolard fait qu'effectivement, pour l'instant nous avons un souci sur la prise de son en actu.

Quant à la demande de preneur de son, si elles sont faites en avance, elles sont honorées.

A bon entendeur !

3. Avance sur frais de missions pour les CDD :

-Dans quel cadre les salariés en CDD et intermittents peuvent-ils bénéficier d'avances sur frais de mission sur fourniture de justificatif préalables ?

On est sur le réglementaire de Mars 2018 en matière de remboursement de frais de mission.

Hélène Saint Martin explique qu'en Franche Comté les réservations de personnels non-permanents se font en général le mardi ou le mercredi pour la semaine suivante. Donc dans ces conditions, le système d'avance de frais est très peu usité. Par contre, Hélène Saint Martin reconnaît que si la mission longue est connue en avance et que le non-permanent a engagé des frais, alors oui le remboursement sur factures peut se faire par anticipation. Les assistantes créent l'ordre de mission dans Concur et les frais sont remboursés dès leur engagement.

4. Règle des 80 jours pour les intermittents et des 120 jours pour les CDD :

-Comment la règle des 80 et 120 jours est-elle appliquée aux CDDU et aux intermittents de France 3 Franche Comté ? Est-ce que des dérogations sont possibles et sous quelles conditions ? Qui sont les CDD identifiés comme réguliers à France 3 Franche Comté ?

Hélène Saint Martin explique que la règle de gestion des jours date du 1^{er} Janvier 2018.

Elle limite le recours au personnel précaire à 80 jours pour les Intermittents et 120 jours pour les journalistes.

Extrait de l'accord signé :

« Sont considérés réguliers au sens de l'accord, les collaborateurs ayant accompli au moins :

- Soit l'équivalent d'un mi-temps en moyenne au cours des 5 dernières années***
- Soit l'équivalent de 60% d'un temps plein au cours de chacune des 3 dernières années.***

La Direction propose notamment :

- De reconnaître à leur avantage un droit d'accès prioritaire au comblement des besoins sous CDD***
- De considérer que la qualité de CDD « régulier » est un des éléments permettant la validation de la DRH pour dépasser 80 jours travaillés par an pour les intermittents cachetiers et pigistes ou 120 jours payés par an pour les CDD de droit commun***
- D'instaurer un suivi particulier de leur collaboration visant à favoriser leur activité et leur employabilité. »***

A cet accord se rajoute la clause suivante : pour ceux qui avaient collaboré plus de 1000 jours payés au 1^{er} septembre 2018 alors le seuil était levé.

Par contre pour les nouveaux inscrits, c'est à dire ceux inscrits depuis le 1^{er} janvier 2018, la règle des seuils s'applique.

HSM reconnaît qu'il y a eu des levées de seuil en FC dans les métiers dit « sous tension » comme les scriptes par exemple.

HSM explique que lorsque le souhait de l'entreprise est d'intégrer ces personnes alors lever le seuil et créer des jours et de l'ancienneté n'est pas un problème puisqu'au final c'est une personne que nous souhaitons garder.

5. Véhicules de reportage : Inadaptation du parc futur :

-Lors d'une réunion de service datant du mois de mai, associant l'encadrement technique et journalistique, le chef de centre (Ludovic Cologon) s'était engagé à ne pas choisir de PEUGEOT 2008, un véhicule trop petit et de surcroît inadapté aux longues heures de route effectuées par les équipes de reportage. Or nous avons découvert avec stupéfaction que deux de ces véhicules ainsi que deux Renault Clio estate, tout aussi inadaptées, étaient de nouveau prévues pour les équipes de reportage. Comment la direction explique-t-elle ce revirement de situation qui nie la parole de l'encadrement et la réalité de nos missions, qui suscite des sentiments d'inégalité entre les usagers et qui génère un risque fort de stress, de fatigue, et de TMS ?

- Quelles sont les règles fixées par la direction nationale en ce qui concerne l'acquisition de nouveaux véhicules, notamment en matière de bilan carbone, et de budget ? Nous demandons le bilan carbone chiffré des véhicules de France 3 Franche Comté.

Le Directeur régional explique qu'aujourd'hui la règle à FTV c'est 50% de Clio Estate, 25% de 2008 et 25% de 308sw.

Pour l'antenne de Besançon, nous devrions donc avoir 6 Clio. Mais comme nous avons deux Traveller et deux Dacia (à Lons et Pontarlier) alors nous n'avons donc que 4 Clio de prévu.

La recommandation parisienne c'est 100g /km d'émission de CO2 par véhicule. Ce qui nous fait pour Besançon et nos 18 voitures : 1800g/km. Or aujourd'hui, nous sommes déjà à 2055g/km.

Les élus demandent à la Direction de bien vouloir faire remonter en CSE et surtout au CSSCT le fait que le choix de la Direction va à l'encontre des prérogatives en matière de santé au travail. En effet, si l'on considère la formation gestes et postures, alors cette dernière préconise un coffre plat et à hauteur ainsi qu'un matériel rangé perpendiculairement au coffre pour éviter tout soulèvement à bout de bras. Or il s'avère que dans le cas du choix de la 2008, par exemple, le pied et la caméra sont rangés parallèlement au coffre le pied étant au fond et la caméra devant. Cette disposition du matériel oblige l'utilisateur à lever à bout de bras le pied pour l'extraire du coffre. Geste, on l'aura compris totalement proscrit.

6. Documentalistes :

-Où en est-on du plan d'action promis par la direction lors des précédents CHSCT, visant à apaiser les tensions au sein du service Documentation ?

Hélène Saint Martin nous confirme que le planning a bien été repris par la planificatrice. Par ailleurs, des réunions ont été menées par le rédacteur en chef. Le 14 septembre dernier, le rédacteur en chef et le chef de centre ont réuni les 3 documentalistes pour un échange. Lundi 17 décembre lors de la réunion de rédaction, les documentalistes ont souhaité un moment d'échange avec les journalistes afin de repreciser les bonnes pratiques. En effet, par exemple, le fait de ne pas écrire dans Mona Lisa son commentaire, les oblige les docs à faire un résumé du sujet. Enfin Hélène Saint Martin a rappelé que pour celles qui le souhaitent, il y a toujours la psychologue du travail. (Ligne dédiée et rdv à la station)

- **Organisation de L'IRP**

Nous nommons Eric Debief secrétaire-adjoint de l'IRP, afin de pallier l'éventuelle absence du secrétaire.

La réunion s'est terminée à 19h30.

Prochaine session le 10/01/2019.

Les élus.